

Projet de note stratégique – Questions de parité hommes-femmes

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. Les hommes et les femmes des zones rurales jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, au niveau des ménages et des communautés, mais les inégalités diffuses entre hommes et femmes et la faible autonomisation des femmes continuent d'entraver la progression de la lutte contre la faim. La FAO est appelée à accorder une priorité plus élevée aux questions de parité hommes-femmes afin de surmonter les inégalités que l'EEI caractérise comme "une perte majeure au plan socioéconomique mais aussi [d']une injustice et [d']une entrave à la réalisation de la sécurité alimentaire des ménages et des communautés". (EEI § 646). L'éradication de la pauvreté extrême et de la faim (OMD 1) ne peut être réalisée sans l'instauration de chances égales pour les hommes et les femmes et sans l'autonomisation des femmes.
2. *Avantages comparatifs*
 - a. La FAO est forte de plusieurs dizaines d'années d'expérience et de leçons apprises grâce aux activités menées, en mode intégré et multidisciplinaire avec divers partenaires, sur la parité hommes-femmes dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts. La FAO a démontré qu'elle possède la capacité de traiter des questions de parité hommes-femmes dans le cadre des nouveaux défis posés au développement, tels que le VIH/SIDA, l'augmentation des cours des denrées alimentaires et les changements climatiques. Son avantage comparatif tient à son aptitude à rassembler des compétences techniques, à élaborer des produits normatifs, à tester des méthodes sur le terrain et à fournir *aussi* des avis en matière de politiques sur la parité hommes-femmes dans les domaines spécifiques de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire.
 - b. La FAO occupe un créneau unique dans le système des Nations Unies et dispose du mandat et de l'expérience requis pour intervenir sur les problèmes de parité entre les sexes dans le contexte des moyens d'existence ruraux, de la pauvreté rurale et de la lutte contre la faim.
 - c. Grâce aux fonctionnaires de son cadre organique au siège et dans les bureaux régionaux, la FAO possède des compétences techniques solides pour traiter des questions de parité hommes-femmes dans les zones rurales, tant par l'amélioration des connaissances que par le renforcement de ses capacités dans ce domaine.

II. Vision d'ensemble et principaux objectifs

3. *Vision*

Les pays membres se tourneront vers la FAO comme unique source d'avis faisant autorité sur les problèmes de parité entre les sexes dans le contexte des moyens d'existence ruraux, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en lui reconnaissant la qualité de centre d'excellence aux fins du renforcement des capacités d'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans leurs politiques.

4. *Objectifs*

- a. Contribuer aux efforts déployés par les pays membres pour réduire la faim et la pauvreté rurale en réduisant les inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux biens et aux services et la prise de décision dans les zones rurales.
- b. Application par toutes les unités de la FAO d'approches différenciées en fonction du sexe dans leurs politiques, programmes et projets.

III. Résultats

| Résultat | Activités/questions |
|---|---|
| A. Base de données concrètes améliorée pour l'adoption, en connaissance de cause, de politiques plus efficaces. | Les activités normatives et le travail au niveau national se poursuivront dans le but de collecter les informations et les données requises pour la fourniture d'avis en matière de politiques, le renforcement des capacités et l'intégration effective des considérations de parité hommes-femmes dans les politiques. L'accent sera mis sur l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse de statistiques ventilées par sexe, notamment dans le cadre des enquêtes auprès des ménages et des recensements agricoles. Les aspects liés à la parité hommes-femmes des questions prioritaires pour la FAO seront étudiés, y compris l'emploi rural, les questions de santé, notamment le VIH/SIDA, les changements climatiques et les bioénergies. |
| B. Politiques agricoles et de sécurité alimentaire sensibles aux différences entre les sexes | L'accent sera mis sur les pays visés par l'initiative pilote "Unis dans l'action" (à partir de 2008), en passant progressivement aux autres pays. Les parties prenantes seront mises à même de veiller à ce que les initiatives prises dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture encouragent l'autonomisation des femmes et réduisent effectivement les inégalités entre les sexes s'agissant de l'accès aux ressources, aux biens et services et de la prise de décision dans les zones rurales. |
| C. Partenariats renforcés entre les divisions et avec d'autres organisations | Selon la suggestion de l'EEI, les partenariats avec d'autres organisations seront renforcés afin d'optimiser les ressources, d'améliorer la coopération, de profiter mutuellement des enseignements tirés, des connaissances et des produits normatifs des uns et des autres et d'être "unis dans l'action" [comme pour la stratégie d'intégration des questions de parité hommes-femmes pour la grippe aviaire, mise au point en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies au Vietnam]. Des partenariats sont prévus pour: le renforcement des capacités (FIDA, PAM, Banque mondiale); les outils, méthodes et enseignements tirés (réseaux des Nations Unies et de l'OCDE); les produits normatifs (FIDA, PAM, Banque mondiale, UNESCO, OIT); "UNIS DANS L'ACTION" (un pays pilote de l'initiative "Unis dans l'action", tel que la Tanzanie ou le Mozambique préparant son rapport à la CEDCF pourra être sélectionné pour élaborer une stratégie d'unité dans l'action garantissant la prise en compte de toutes les questions liées au respect de l'équité pour les femmes rurales. |
| D. Qualifications du personnel renforcées au siège et dans les bureaux décentralisés grâce à la formation, | Les pays membres, le personnel du siège et des bureaux décentralisés de la FAO auront une meilleure compréhension des concepts de parité entre les sexes et de la façon de résoudre les inégalités fondées sur le sexe dans leurs activités de lutte contre la faim et la pauvreté rurale. Le renforcement des capacités relève du budget des mesures à effet rapide/mise en oeuvre rapide de l'EEI. Des plans sont en cours d'élaboration pour assurer au personnel de la FAO, au siège et dans les bureaux de terrain, une formation sur les questions relatives à l'autonomisation responsabilisation des femmes conformément à la recommandation de l'EEI (§ 649). Des coordonnateurs chargés des questions de parité hommes-femmes seront désignés parmi les fonctionnaires de rang élevé et formés selon les besoins. Le mandat de ces fonctionnaires sera modifié pour tenir compte de leur obligation à rendre des comptes sur l'intégration de la parité hommes-femmes à l'ensemble des activités. |
| E. Sensibilisation et responsabilisation accrues dans toutes les unités de la FAO | Les pays membres et le personnel de la FAO seront sensibles au fait qu'une démarche différenciée selon les sexes appliquée aux politiques et projets débouche sur des programmes plus efficaces, plus attrayants et qui auront plus de chances de réaliser leur but et d'obtenir les résultats attendus. Ils seront plus conscients du fait que l'égalité entre les sexes contribue aux |

| Résultat | Activités/questions |
|----------|---|
| | <p>progrès économiques et à la lutte contre la pauvreté.</p> <p>L'EEI recommande que le Plan d'action - Parité hommes-femmes soit pleinement intégré au cycle de programmation de la FAO et fasse l'objet de rapports spécifiques (§ 649). Ces mesures sont déjà en cours d'application. Le Plan d'action - Parité hommes-femmes et développement 2008-2013 est intégré aux activités de toutes les divisions techniques et opérationnelles de la FAO et le Directeur général reçoit désormais des rapports mensuels à ce sujet. Chaque division a élaboré une série d'indicateurs permettant de suivre la réalisation de ses objectifs d'intégration de la problématique hommes-femmes et, à terme, d'en évaluer l'impact.</p> |

IV. Questions liées à la mise en oeuvre

5. La FAO aborde les questions de parité entre les sexes avec ses pays membres et au sein de l'Organisation au moyen d'une stratégie globale d'intégration des questions de parité hommes-femmes. Cette stratégie comprend un processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action programmée et considère toute préoccupation ou expérience émanant des femmes et des hommes comme une dimension intégrante de tous les stades de la conception des programmes et des politiques. L'intégration des questions de parité hommes-femmes est également un processus de changement institutionnel. Si la FAO a mieux intégré la problématique hommes-femmes dans tous ses domaines d'activité, d'importants défis doivent encore être relevés. Faute de bien comprendre l'utilité de l'intégration de considérations de parité hommes-femmes pour atteindre des objectifs de développement, certains acteurs du développement sont peu disposés à les intégrer.
6. Le principal instrument de la FAO dans le domaine de l'intégration des questions de parité hommes-femmes est le Plan d'action - Parité hommes-femmes et développement (2008-2013) dont la dernière version a été élaborée au cours d'un processus participatif qui, pendant un an, a impliqué toutes les divisions techniques. Ce document n'est pas une stratégie distincte des autres activités de la FAO, mais plutôt une compilation des stratégies sur la parité hommes-femmes contenues dans les plans de travail des divisions techniques et opérationnelles de la FAO.
7. Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, il est essentiel de pouvoir compter sur des compétences adéquates au sein des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO sur les questions de parité hommes-femmes.